

# FORUM INTER-ASSOCIATIF RÉSEAU DEFI - 2023

COMPTE RENDU

Du 25 au 27 Avril 2023

**LE DEFI DES GENRES EN  
AFRIQUE CENTRALE !**



# SOMMAIRE

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Présentation générale du Forum</b> .....	<b>3</b>
<b>Session d'ouverture : Le défi des genres en Afrique centrale</b> .....	<b>4</b>
<i>Contexte de la République du Congo</i> .....	5
<i>Contexte du Gabon</i> .....	6
<i>Contexte du Burundi</i> .....	7
<i>Contexte du Cameroun</i> .....	8
<i>Contexte de la République Démocratique du Congo</i> .....	9
<b>Session 1 : Point d'étape sur les groupes de travail du réseau DEFI</b> .....	<b>10</b>
<i>Groupe de travail "Evénements et communication"</i> .....	10
<i>Groupe de travail "Formations et renforcement de capacités"</i> .....	14
<i>Groupe de travail "Recherche et plaidoyer"</i> .....	19
<i>Groupe de travail "Adhésion et gouvernance"</i> .....	20
<b>Session 2 : La structuration du réseau DEFI</b> .....	<b>24</b>
<i>Retour sur l'atelier du groupe de travail « Adhésions et gouvernance »</i> .....	24
<i>Zoom sur la vie associative</i> .....	24
<i>Présentation de la démarche « Renforcement Organisationnel et Institutionnel » (ROI)</i> .....	24
<i>Partages d'expériences</i> .....	25
<i>La vie associative du réseau DEFI : réflexion opérationnelle</i> .....	26
<i>Partage d'expérience du Réseau des Jeunes Féministes d'Afrique Centrale (REJEFEMAC)</i> .....	27
<b>Session 3 : Plaidoyer et réseau</b> .....	<b>31</b>
<i>Le plaidoyer des ODDH en Afrique centrale : partages d'expériences</i> .....	31
<i>Atelier 1 : l'arbre à problèmes du réseau DEFI</i> .....	33
<i>Atelier 2 : les thèmes, cibles et messages du réseau DEFI</i> .....	35
<i>Schémas récapitulatifs des ateliers</i> .....	36
<b>Clôture du forum</b> .....	<b>40</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>40</b>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le forum inter-associatif 2023 "*Le DEFI des genres en Afrique centrale !*" a été organisé par l'équipe d'Agir ensemble pour les droits humains ainsi que ses partenaires, du 25 au 27 avril 2023, dans le cadre du réseau DEFI. Ce forum 100% digitalisé a rassemblé une quarantaine d'organisations de défense des droits humains (ODDH) et de partenaires du projet.

La première journée du forum a débuté, le 25 avril, par une session d'ouverture au cours de laquelle plusieurs membres du réseau ont pris la parole pour présenter **la situation actuelle des droits humains dans les pays couverts par le réseau DEFI**. La session 1 s'est ensuite concentrée sur **la présentation des avancées des groupes de travail constitués au sein du réseau DEFI**. Des ateliers ont été menés à l'initiative de chaque groupe afin de lancer des pistes de réflexion sur les prochaines activités du réseau.

La deuxième journée, le mercredi 26 avril 2023, a été animée par **Initiative Développement** qui a orienté sa présentation sur **la structuration du réseau DEFI** et sa pérennisation.

La journée du jeudi 27 avril 2023, a quant à elle été consacrée à **l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer du réseau DEFI**, en identifiant. Cette dernière demi-journée a été l'occasion pour l'équipe d'Agir ensemble de vivement remercier les membres du réseau DEFI pour leur implication dans la préparation et la participation à la deuxième édition de ce forum.

## **OUVERTURE : LE DEFI DES GENRES EN AFRIQUE CENTRALE !**



**Philippe MORIÉ**, Délégué général d'Agir ensemble pour les droits humains, a débuté le forum en prononçant quelques mots de bienvenue et en remerciant tou.te.s les participant.e.s pour leur présence.

Il a rappelé l'importance de l'engagement des membres du réseau DEFI aux côtés d'Agir ensemble pour combattre les violations et les restrictions des libertés publiques dans le respect des valeurs partagées : l'égalité, la confiance, la réciprocité, la solidarité. L'intermédiation d'Agir ensemble comme caisse de résonance pour les actions de plaidoyer de chaque ODDH membre du réseau a été soulignée, tout comme l'enjeu fort que représente la structuration de ce dernier. Pour conclure, Philippe Morié a chaleureusement remercié l'équipe d'Agir ensemble ainsi que les partenaires associés pour la préparation de ce forum.

**« Je vous invite à faire preuve d'indignation, d'inspiration et de résistance pour agir ensemble face aux oppressions, aux injustices, aux discriminations et aux inégalités qui touchent notre monde. »**



**Landry MAHESHE MWANGA**, coordonnateur projets chez Humanité Pour Tous (HPT) en RDC et membre du réseau DEFI, a poursuivi en rappelant l'importance de ce réseau, ainsi que son évolution depuis sa création.

Il a souligné l'opportunité donnée par Agir ensemble aux ODDH d'Afrique centrale bénéficiant du programme DEFI de s'exprimer et de renforcer leur intérêt et celui des autorités concernées à œuvrer pour la question de la promotion des droits humains. Le forum représente un moment fort pour dynamiser davantage le réseau.

**« Nous restons convaincus que seul on va vite mais ensemble on va loin. »**



**Camille FABRE**, chargée de projets et partenariats terrain chez Agir ensemble pour les droits humains, a conclu cette première partie d'ouverture en revenant sur l'histoire du réseau DEFI et en présentant brièvement le programme du forum inter-associatif.

**« Les sessions seront l'occasion d'échanger sur les temps forts passés et à venir du réseau DEFI, ainsi que sur ses perspectives et sa pérennisation. »**



La deuxième partie de l'ouverture a été dédiée à la présentation du contexte des pays d'intervention du réseau DEFI en matière de droits humains, et plus particulièrement des droits des femmes et des minorités sexuelles et de genre. Un.e représentant.e de chaque pays a donc pris la parole pour exposer la situation dans son pays.

### **Contexte de la République du Congo présenté par Jean-Claude PONGAULT-ELONGO, Cœur-Arc-en-Ciel**

Jean-Claude a débuté son intervention en soulignant une innovation en matière de lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo : l'année passée, le pays a adopté une loi pour protéger les femmes contre toute forme de violences, y compris les femmes lesbiennes.

Si le Congo ne criminalise pas l'homosexualité, on observe néanmoins des pesanteurs sociales-culturelles qui constituent des obstacles majeurs. En janvier 2023, les fiançailles d'un couple homosexuels à Brazzaville ont fuité sur les réseaux. Cette affaire anodine est devenue rapidement une affaire d'état. A cause de la pression sociale, les minorités sexuelles et de genre (MSG) sont victimes de violences et de discriminations.

En ce qui concerne les mesures prises par l'Etat congolais, ce dernier lutte depuis 2009 contre le sida auprès des hommes ayant des rapports avec d'autres hommes, puisque leur prévalence a été estimée à 41,2 % en 2018. Il s'agit donc du groupe le plus exposé. Hormis la lutte contre le VIH, il n'existe pas d'autres programmes spécifiques concernant les MSG en République du Congo.

Des actions sont en revanche menées par la société civile contre les violences et discriminations. La société civile est accompagnée au niveau international, que ça soit par le Fond mondial que par Agir ensemble, l'Ambassade de France, l'Ambassade des Etats-Unis et la fondation NED. Parmi les actions menées, on retrouve des actions de sensibilisation, de documentation permettant de retranscrire les cas de violences et discriminations, et de plaidoyer réalisées aussi bien au niveau formel (Conseil International de la Lutte Contre le Sida (CILCS)) qu'au niveau informel (prise de contacts privés pour se faire des alliés dans le monde politique et communautaire).

Jean-Claude a enfin évoqué deux stratégies innovantes utilisées par Coeur-Arc-en-Ciel pour lutter contre violence et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre : le plaidoy'art ; et la désoccidentalisation des actions afin de rompre avec l'idée reçue selon laquelle l'homosexualité serait une implantation occidentale, notamment depuis l'adoption du mariage pour tous dans différents pays d'Europe. Ainsi, Coeur-Arc-en-Ciel a opté pour une désoccidentalisation par la contextualisation, c'est-à-dire en menant des actions qui respectent le contexte afin de permettre le dialogue et les avancées.

## Contexte du Gabon présenté par Diane BILOGHE MENZUGHE, Réseau Femme Lève-Toi (ReFLeT)

A l'instar d'autres pays africains, le Gabon a approuvé la plupart des chartes internationales en matière des droits humains. Cela aurait pu faire du Gabon un pays novateur en matière de droits humains, mais le problème réside dans l'effectivité d'application de ces instruments internationaux.

En ce qui concerne les droits des femmes, la société gabonaise est plutôt en avance. Si certaines dispositions du code civil de 1972 renforçaient les violences faites aux femmes et étaient discriminatoires en matière d'éducation, de santé, du droit de la famille, et d'émancipation économique et politique, **une série de réformes ont été proclamées dans le cadre de la Décennie de la femme gabonaise (2015-2025)**. En effet, le gouvernement s'attelle désormais à la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des inégalités femmes-hommes à travers le **programme "Gabon Egalité"** initié par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour promouvoir l'égalité des genres et le respect des engagements internationaux.

Depuis 2021, en vue de renforcer le statut de la femme et de la protéger contre les violences et discriminations, les deux chambres du Parlement ont adopté plusieurs réformes (révision du code civil, pénal et de travail), parmi lesquelles l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes (loi n°004, 005 et 0006 du 15/09/2021) et des lois contre les discriminations au travail et contre les violences domestiques. La loi de 2021 est ambitieuse et vise à garantir aux femmes une totale égalité des droits telle que défini dans la Constitution gabonaise. C'est donc une étape décisive concernant les droits des femmes au Gabon.

Néanmoins, **des manquements persistent en matière de prise en charge des victimes**. Par exemple, il n'existe pas de dispositif de droit pénal permettant d'assurer une présomption et protection efficace des victimes. Aucun dispositif légal préventif et répressif n'est prévu pour les violences en milieu scolaire. Dans le monde du travail, les stéréotypes restent banalisés, une prévalence du harcèlement et une insuffisance d'encadrement sont observées. Dans le secteur informel, si les femmes sont majoritairement présentes, des inégalités se font ressentir dans l'accès aux services et financements. C'est pourquoi elles ont traditionnellement recours aux tontines.

Si des femmes sont présentes dans le paysage politique (présidente du Sénat et vice-présidente), celles-ci sont insuffisamment représentées malgré la loi des quotas de 30%. Les femmes qui s'engagent en politique connaissent des difficultés liées aux préjugés négatifs qui persistent et aux campagnes de dénigrement, provoquant un sentiment d'illégitimité.

Face à cet environnement, la société civile et les partenaires internationaux ont encore beaucoup de travail à mener afin d'assurer l'effectivité des lois adoptées en faveur des femmes.

## Contexte du Burundi présenté par Stève Cédric BIZIMANA, Mouvement pour les Libertés Individuelles (MOLI)

Au Burundi, le contexte des droits humains se résume à un rétrécissement de l'espace civique depuis 2015.

En 2015, le président a été élu pour un troisième mandat, que certain.e.s ont d'ailleurs jugé non constitutionnel. Si le pouvoir exécutif a montré des signes de réchauffement du climat avec les OSC et la presse, ces lueurs d'espoir se sont vite éteintes. **La société civile et les médias indépendants ont été pris pour cible** et leurs membres attaqué.e.s (disparitions forcées, détentions). Beaucoup d'entre elles.eux sont désormais en exil. Une journaliste qui travaillait au Rwanda, venue au Burundi en vacances, a été arrêtée et condamnée à 10 ans de prison. Les motifs de son arrestation restent flous. La monopolisation du pouvoir dans les mains du président limite l'action de la société civile pour faire changer les choses.

Pour ce qui est des droits des femmes, on observe une légère évolution. 30% des postes politiques sont occupés par des femmes. Les questions relatives à l'égalité femme-homme sont portées, tant bien que mal, pour être mises à l'agenda des politiques publiques. **Une politique nationale a été élaborée en 2012 et un guide d'intégration du genre dans les programmes de réformes de l'administration publique a vu le jour.** Malgré ces actions, très peu de femmes occupent des postes à responsabilité, surtout au niveau des communes. Les coutumes rendent difficile l'entrée des femmes en politique puisque le mari doit approuver cet engagement.

La situation est d'autant plus complexe pour les minorités sexuelles et de genre au Burundi. En 2009, une loi a été adoptée qui **criminalise les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe** (article 567 de la Loi n° 1/05 du 22 avril 2009 portant révision du Code Pénal devenu article 590 de la Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code Pénal). Si cet article a été jusque-là peu utilisé, en février 2023, **24 personnes ont été arrêtées pour motif de promotion de l'homosexualité** alors qu'elles étaient en train de suivre une formation sur sur l'entreprenariat. Hormis les actions de sensibilisation sur le VIH, le travail des minorités sexuelles et de genre est très limité. Il n'y a pas d'actions visibles organisées, ni de plaidoyer, ceci en partie à cause de la discrimination.

La situation du Burundi est donc délétère pour tou.te.s, particulièrement pour les défenseur.se.s des droits humains.



## **Contexte du Cameroun présenté par Chanelle KOUANKEP, Réseau Indépendant des Trans\* d'Afrique Centrale (RITAC)**

Au Cameroun, la situation des droits humains reste préoccupante pour les minorités sexuelles et de genre, ainsi que pour les femmes.

L'une des raisons qui explique les violences de plus en plus récurrentes et le non-respect des droits des minorités sexuelles et de genre, est la préexistence des articles 347-1 du Code pénal qui condamne formellement les relations sexuelles entre personnes de même sexe ; et l'article 83 qui condamne les propositions sexuelles par voie électronique d'une personne à une autre personne de même sexe.

Au cours des trois dernières années, les violences vis-à-vis des minorités sexuelles et de genre et des femmes se sont accentuées. Le rapport des violences et violations envers les MSG rédigé par la Plateforme UNITY dénombre environ 4 116 cas de violences chez les personnes LGBTI, dont 735 cas de violences chez les femmes transgenres. Cette situation de violence a pris une plus grande ampleur puisque 5 organisations de défense des droits des MSG ont été cambriolées et vandalisées durant l'année 2022.

Les cas de violences envers les femmes ne cessent d'augmenter. Depuis le début de l'année 2023, on relève près de 20 cas de féminicides survenus dans les deux grandes villes du Cameroun, à savoir Yaoundé et Douala.

Cet état des lieux donne matière à réflexion auprès des organismes de défense des droits humains, car malgré la ratification des conventions et traités internationaux par le Cameroun, les droits des minorités sexuelles et de genre et des femmes restent bafoués.



## **Contexte de la République démocratique du Congo présenté par Viviane SEBAHIRE, Solidarité des Femmes pour le Développement Intégral (SOFEDI)**

La situation des droits humains en République démocratique du Congo reste précaire, même si les violences n'ont pas encore été documentées sur tout le territoire de la RDC cette année.

Pour l'année passée, **511 cas de violations ont été recensés à l'égard des activistes des droits humains**. Cette hausse est notamment attribuable à des groupes armés comme le M23, connu pour ses violations des droits humains envers la population et les autorités. **Les violences sexuelles faites aux femmes sont devenues une arme de guerre du conflit à l'est du pays**, dont ont recours aussi bien les groupes armés que les militaires.

En ce qui concerne les droits des femmes, et plus particulièrement la représentation des femmes en politique, la loi sur la parité est plutôt claire et plusieurs femmes ont été nommées ministres ou vice ministres. La représentation a tendance à frôler les 50% (44%) au niveau des institutions politiques nationales, mais le pourcentage est plus faible au niveau provincial (30%).

Dans le monde des entreprises, les femmes sont nommées mandataires, responsables, présidentes de conseil d'administration, ce qui est encourageant pour la suite.

Concernant les minorités sexuelles et de genre, **l'homosexualité n'est pas criminalisée en RDC**. En revanche, on parle d'**atteintes aux bonnes moeurs, motif utilisé pour traquer les minorités sexuelles et de genre**. Des documentations sont disponibles à ce sujet, comme le rapport produit à l'occasion de l'Examen périodique universel de la RDC, qui décrit **les arrestations arbitraires et les cas de violences et de discriminations**. En 2016, une personne a été accusée d'être homosexuelle et a été frappée jusqu'à la mort.

# JOUR 1

## MARDI 25 AVRIL

### SESSION 1. POINT D'ÉTAPE SUR LES GROUPES DE TRAVAIL DU RÉSEAU DEFI

#### PRÉSENTATIONS ET ATELIERS DES GROUPES DE TRAVAIL DU RESEAU DEFI

*Afin d'impulser le travail en réseau des ODDH et permettre au réseau DEFI de se formaliser et d'accroître ses activités, des groupes de travail ont été constitués en janvier 2023. Ces groupes ont pour objectif de développer la visibilité du réseau, d'assurer un renforcement de capacités de ses membres sur diverses thématiques, mais aussi de consolider ses actions de plaidoyer.*

Lors de cette première session, chaque groupe de travail a partagé ses objectifs, ses avancées, les prochaines missions à accomplir, ainsi que les pistes d'amélioration à explorer. Chaque groupe a proposé un atelier afin que les membres du réseau présent.e.s puissent donner des pistes et leur avis sur les prochaines missions à mener par chaque groupe.



#### GRUPE DE TRAVAIL ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

*Présentation par Stève Cédric BIZIMANA, Mouvement pour les Libertés Individuelles (MOLI)*

Cette première présentation effectuée par Stève Bizimana a permis de revenir sur l'objectif principal du groupe : **renforcer la visibilité du réseau DEFI et le travail en réseau de ses membres à travers l'organisation d'événements et de rencontres favorisant le partage de pratiques et d'expériences entre les ODDH.**

Ces derniers mois, deux activités ont été menées par le groupe de travail : **la co-construction du programme du forum inter-associatif et l'organisation d'un webinaire le 30 mars sur les droits des femmes.** L'événement a rassemblé entre 35 à 45 personnes, et les actions des ODDH réalisées dans le cadre du 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes) ont été présentés (conférence-débat, podcasts, etc.). Suite à l'évaluation de ces actions par les ODDH elles-mêmes, les participant.e.s ont pu suggérer des points d'améliorations.

Prochainement, le groupe de travail souhaite **organiser un webinaire en marge de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai 2023, et une troisième édition du forum inter-associatif fin 2023.** Le groupe souhaite également définir **une stratégie de communication pour le réseau** ainsi qu'un calendrier des événements à organiser par et pour le réseau en se calquant sur les journées internationales de l'Organisation des Nations Unies.

## ATELIER DU GROUPE DE TRAVAIL ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Suite à cette présentation, un atelier de 20 minutes composé de 3 sous-groupes a été réalisé afin de travailler sur différentes thématiques et accompagner le groupe de travail « Événement et Communication » dans la réalisation de ses prochaines activités.

### **Groupe 1 : l'organisation d'un webinaire en marge de la journée du 17 mai** *animé par Stève Cédric BIZIMANA et Roxane ESCALETES*

Le groupe s'est tout d'abord interrogé sur la **date** à laquelle pourrait être organisée ce webinaire, étant donné que les ODDH organisent déjà des activités le jour J. Blondel YANGUEU (DCMV) a proposé que **l'événement se tienne après le 17 mai** afin que les ODDH puissent effectuer un partage d'expériences sur les actions menées ce jour-là. Cette proposition a été soutenue par Jean-Claude PONGAULT (Cœur Arc-en-Ciel) qui a ajouté que le réseau DEFI pourrait également organiser une action le jour-même puisque le réseau vise notamment à lutter contre les violences faites aux minorités sexuelles et de genre.

Concernant la **cible du webinaire**, J-C. Pongault a fait part de son souhait de **destiner le webinaire au grand public**, car il s'agit d'une journée internationale, importante pour la cause, et qu'**organiser un événement interne au réseau limiterait la portée de l'événement**. Les autres participant.e.s se sont accordé.e.s avec J-C. Pongault en soulignant qu'il s'agit d'une journée de sensibilisation visant à faire passer un message et non pas uniquement de commémoration.

Par rapport aux **attentes et objectifs de ce webinaire**, J-C. Pongault a repris la parole pour proposer de **faire des points sur la situation des MSG dans chaque pays couvert par le réseau DEFI** pour sensibiliser le public et procéder ensuite à un échange. J-C. Pongault a fait état d'une situation complexe en France, où un joueur de football d'origine africaine avait refusé de porter un brassard arc-en-ciel pour la journée du 17 mai. Ce geste avait résonné dans le continent africain, où un grand manque de tolérance est visible.

Pour les participant.e.s, ce webinaire serait l'occasion de **faire un partage d'expérience et d'identifier les stratégies mises en place**, stratégies qui diffèrent d'un pays à l'autre. Des organisations non membres du réseau DEFI pourraient participer.

Enfin, concernant **les thématiques du webinaire**, J-C. Pongault a indiqué que Coeur Arc-en-Ciel pourrait partager son expérience sur la question de **la désoccidentalisation du mouvement**. Un second thème a été évoqué, celui de **la sécurité et de la mise en place d'un protocole de sécurité pour les participant.e.s**, car ce type de « manifestation » peut être accompagné de représailles par l'opinion publique, d'autant plus si cet événement est à destination du grand public.

### **Groupe sur la stratégie événementielle du réseau animé par *Andrée Mounia AVEZO'O et Paloma CERDAN***

Le groupe de travail s'est tout d'abord penché sur **l'organisation d'événements internes** au réseau DEFI.

Honoré IMANI (AJPD) a proposé d'**organiser des événements en fonction des journées internationales** de lutte pour la protection des droits humains, comme le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme, afin de se rassembler et réfléchir sur les avancées des droits humains en Afrique centrale. La date du 17 juin, journée de l'enfant africain fut également évoqué, journée qui s'inscrit dans la lutte contre les inégalités de genre. Ces événements internes pourraient être agrémentés de partage d'expériences, lié par exemple au protocole de Maputo protégeant les droits de minorités sexuelles et de genre, et suivis de recommandations. Le format évoqué est celui du webinaire de 2h. Ces idées ont été soutenues par Landry MAHESHE (HPT) qui a également proposé **des échanges inter-régionaux et des rencontres des organisations par pays**. Ces rencontres auraient pour objectif de revenir sur le contexte du pays, les actions à mener et les résultats à atteindre.

Oldy KOMBILA (ONG Femme Lève-Toi) a quant à elle évoqué la nécessité d'**animer quotidiennement le groupe WhatsApp « Réseau DEFI »**. Par exemple, des questions de culture générale sur chaque pays pourraient être partagées afin d'inciter au partage et à la convivialité. Les participant.e.s pourraient être motivé.e.s en mettant en place un mécanisme de récompenses.

## **Groupe sur la stratégie de communication** *animé par Passy MUBALA et Camille FABRE*

Le but de cet atelier était de réfléchir aux objectifs de communication interne et externe du réseau.

**Au niveau de la communication entre les membres du réseau**, Augustin WITHAKENGE (IPAD) a relevé que l'application WhatsApp n'assure pas la conservation optimale des documents, données et informations. Il a été proposé **l'utilisation d'un drive comme Google Drive**, proposition soutenue par des membres de l'ONG SIFOS et Ange Boris MFEYET (REJELDEPP). En effet, la perte d'information sur WhatsApp a été constatée par les différents membres du groupe. La création d'une base de données est possible afin de recenser l'ensemble des membres et leur contact, et de stocker des documents transférés par mail.

**L'animation du groupe WhatsApp** doit néanmoins être maintenue, du fait de l'accès restreint de connexion internet au Cameroun et de la faible consommation de données cellulaires par WhatsApp en comparaison à d'autres applications. L'utilisation de Télégram a également été évoquée. Ange Boris MFEYET a soutenu le fait que ce groupe WhatsApp devrait être plus convivial et utilisé plus fréquemment dans une optique de partage et d'échanges, outre le relais d'informations et notice de réunions. Il a été proposé de **désigner des administrat.eur.rice.s / animateur.rice.s** ayant pour rôle de proposer des thématiques instructives et impactantes. Hassan MOULIOM (ADDEC) a par ailleurs prôné le partage de rapports sur le groupe WhatsApp pour chaque pays, rapports qui porteraient sur la situation des droits humains.

Jeanne-Clarisse DILABA (ONG FLT) a également proposé **l'utilisation de la messagerie simple** pour rester joignable à tout moment pour que tout le monde soit au même niveau d'information, une idée soutenue par Isaac BEBEY NGONGUE (ADDEC) qui a ajouté la nécessité d'**avoir un.e référent.e par pays pour centraliser l'information**.

Ange Boris MFEYET a enfin souligné l'intérêt d'**organiser des rencontres entre les ODDH d'un même pays** pour favoriser les échanges et faciliter le travail.

**Au niveau de la communication externe et institutionnelle**, Hassan MOULIOM (ADDEC) promeut la production de comptes-rendus, à destination des bailleurs, sur le travail fourni par les organisations membres du réseau afin de solidifier leur visibilité.



## **GROUPE DE TRAVAIL FORMATIONS ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS**

*présentation par Hassan MOULIOM de ADDEC*

L'objectif général de ce groupe de travail est d'**accompagner le renforcement des capacités et la formation des membres du réseau** afin de faire progresser le respect des droits des femmes et des minorités sexuelles et de genre. Plus spécifiquement, les formations dispensées visent à renforcer l'impact des actions des ODDH dans ces domaines en développant et en consolidant les compétences des membres du réseau pour favoriser leur pérennité.

Afin d'y parvenir, le groupe de travail a élaboré un sondage visant à **identifier et prioriser les besoins en renforcement de capacités des membres du réseau et leurs expertises**. Une première formation a été animée par Humanity First Cameroun le 28 février 2023, avec pour objectif d'**outiller les membres du réseau sur l'Examen périodique universel**.

Dans les prochains mois, ce groupe de travail souhaiterait organiser plusieurs formations, dont une sur le genre. D'autres formations seront planifiées selon l'analyse faite du sondage partagé aux membres du réseau, et un plan de formation sera élaboré. Par la suite, le groupe pourra capitaliser sur les formations données, en créant et en mettant en ligne des supports de formation utilisés.

Enfin, certaines pistes d'améliorations ont été identifiées, notamment l'**organisation de rencontres des membres du réseau par pays et/ou par ville**, afin de renforcer les liens de solidarité, ainsi que le développement de prise d'initiative de la part des membres.

### **ATELIER FORMATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS**

Suite à cette présentation, 4 sous-groupes ont été établis pour faciliter les échanges et pour travailler sur les différentes thématiques identifiées grâce au sondage sur les besoins en renforcement de capacités des membres du réseau. Cet atelier vise à aider le groupe de travail à créer son calendrier de formation en fonction des priorités.

Les thématiques traitées par les sous-groupes de travail étaient les suivantes :

- Mobilisation et recherche de fonds ;
- Protection des défenseurs et défenseuses des droits humains ;
- Violences basées sur le genre ;
- Droits à la santé sexuelle et reproductive.

## **Groupe travaillant sur la formation « Mobilisation et recherche de fonds »** *animé par Camille FABRE*

Cet atelier visait à identifier les besoins en renforcement de capacités sur la thématique "**Mobilisation et recherche de fonds**", les sujets/angles par lesquels les membres souhaitent voir aborder la thématique, et si des ODDH ont une expertise dans ce domaine pour participer à la montée en compétences du groupe.

Honoré IMANI (AJPD) prit la parole pour indiquer son besoin en renforcement sur ce sujet. Suite à la formation "Fundraising" dispensée en 2022, il a insisté sur le besoin d'aller plus loin sur : **la recherche de partenaires financiers et techniques diversifiés ; les difficultés des OSC et ODDH francophones à solliciter les bailleurs de fonds anglophones ; et sur la stratégie de réponse aux appels à projets**. L'ONG SIFOS a soutenu cette idée en demandant s'il existe des stratégies à adopter dans le cadre de levées de fonds, ou si celles-ci dépendent des bailleurs.

Solange YENOU (La Voix des Oubliés) a soulevé le fait qu'Agir ensemble lance ou relaye parfois des appels à projet ayant des thématiques précises qui ne rentrent pas toujours dans le cadre des actions et objectifs de son ODDH. Celle-ci a tout de même des projets en cours, mais a du mal à recenser les possibles sources de financements. Camille FABRE (Agir ensemble) a donc souligné la pertinence d'organiser **une formation sur l'identification de nouveaux partenaires**.

Honoré INAMI a identifié un dernier besoin en renforcement, celui de **la mise en place d'un outil de communication répertoriant plusieurs appels à projets**, comme ceux mis à disposition par l'OIF et l'AFD. La réponse à un appel à projet étant un processus de longue durée, il a indiqué qu'un manque d'anticipation est très négatif pour les ODDH, d'où l'importance de faire figurer des deadlines. Pour conclure, un appel a été lancé par Honoré pour que les organisations ayant de l'expérience sur le fundraising prennent part à ce renforcement.



## **Groupe travaillant sur la formation « Protection des défenseurs et défenseuses des droits humains »**

*animé par Hassan MOULIOM et Roxane ESCALETTES*

Stève Cédric BIZIMANA (MOLI) a indiqué que **la sécurité digitale et physique** représente un défi pour les organisations au Burundi, notamment pour les personnes avec qui iels collaborent sur le sujet des minorités sexuelles et de genre. Ces activités peuvent amener à des représailles venant de la communauté ouest africaine.

Il a également été souligné par les participant.e.s l'importance de **prendre connaissance des lois** au niveau national, régional et international, qui ont déjà été ratifiées. Par exemple au Burundi, Ouganda et Kenya, plusieurs lois répressives ont déjà été promulguées. Stève préconise alors de faire un focus sur les opportunités et possibilités d'action pour les défenseurs et défenseuses des droits humains, pour des demandes d'asile par exemple. Cette réalité ne doit pas être négligée. Augustin WITHA-KENGE (IPAD) a également insisté sur la nécessité de mieux connaître les instruments juridiques.

Pour cette formation, il a été proposé de **faire participer des expert.e.s juridiques ou des organisations spécialisées**, afin qu'iels partagent leur expertise. Un tour de table pourrait être réalisé pour mieux comprendre les contextes de chacun.e et identifier les mécanismes mis en place pour palier les obstacles rencontrés afin que les participant.e.s s'en inspirent.

**Groupe travaillant sur la formation "Les violences basées sur le genre"**  
*animé par Blondel YANGUEU et Aya MIVINGOU FALL*

Les échanges ont débuté par une intervention de Raphaël DOU'A (Cœur Arc-en-Ciel), au cours de laquelle il a indiqué l'importance d'avoir **une définition commune des termes de "violence", "genre", et "violences basées sur le genre"**.

Pour Blondel YANGUEU (Défendre C'est Ma Vocation), il apparaît nécessaire pour les participant.e.s d'**approfondir les différents types de violences** qui existent, ainsi que **les méthodes de prise en charge**. Blondel a manifesté son intérêt pour faire un partage d'expérience dans le cadre de cette formation.

Papa KITCHUMBULA (APCDDHH) a, à son tour, indiqué avoir un besoin de renforcement sur ce sujet, et a proposé que soit réalisé une analyse du taux de soutien par les organisations humanitaires et les services publics. Il a par ailleurs exprimé le souhait que **les formations soient tournées vers les besoins précis des organisations** afin de mieux prévoir leurs actions sur le terrain.

Un membre de l'AVAF a proposé la réalisation d'**une cartographie nationale et internationale d'associations et institutions travaillant sur ce sujet**.

L'ONG FLT a quant à elle fait remonter ses besoins sur **les méthodes de sensibilisation et d'accompagnement des personnes touchées par ces violences**.

Enfin, Pacinthe NDAYISENGA (MOLI) a conclu en ajoutant qu'un sous-thème de cette formation pourrait être **le signalement de ces violences et discriminations**.

## **Groupe travaillant sur la formation « Les droits à la santé sexuelle et reproductive »**

*animé par Landry MAHESHE et Chloé FABRE*

Tout d'abord, Landry MAHESHE (HPT) a indiqué qu'il a rejoint ce groupe pour manifester son intérêt pour le thème. Plusieurs membres du réseau sont expérimentés sur ce sujet, et plus précisément sur le protocole de Maputo en RDC.

Viviane SEBAHIRE (SOFEDI) et son organisation disposent d'une expertise dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Elle préconise dans un premier temps de **se renseigner sur les lois régissant ce droit** dans son propre pays. Elle énonça ainsi quelques lois du protocole visant à la protection des femmes concernées par des atteintes ou agressions sexuelles, et leur accès à la santé.

Chloé FABRE (Agir ensemble) a alors proposé que **SOFEDI puisse participer à la création de cette formation**, en collaboration avec HPT, dans le cadre du renforcement de capacités.

Viviane a par ailleurs ajouté qu'**une importance particulière doit être mise sur la question de la santé mentale des victimes**.

Jean-Claude PONGAULT (Cœur Arc-en-Ciel) a indiqué son besoin de renforcement sur la question. Il énonça le processus auquel il avait pris part pour les minorités sexuelles et de genre souhaitant avoir des enfants au Congo, sans se heurter aux mœurs culturelles. Cette formation pourrait contribuer à la **création d'un guide de sensibilisation et d'échanges d'expériences**. Cette formation devrait être **pluridisciplinaire et rassembler des experts pour avoir leur point de vue**. La formation pourrait être suivie d'un atelier d'échanges.



## **GROUPE DE TRAVAIL RECHERCHE ET PLAIDOYER**

*présentation par Blondel YANGUEU de Défendre C'est Ma Vocation (DCMV)*

Le principal objectif de ce groupe de travail est de **renforcer les actions de plaidoyer des membres du réseau DEFI**, dans un premier temps en cartographiant et consolidant les données collectées par les membres du réseau en matière des droits des femmes et des minorités sexuelles et de genre ; dans un second temps en assurant le développement des actions de plaidoyer du réseau ; et enfin en mettant en oeuvre ces actions de plaidoyer et de sensibilisation en Afrique centrale et en Europe.

Pour mener à bien ces objectifs, les actions suivantes ont été mises en place :

- **La création d'une base de données** appelée « Rapports et outils de plaidoyer du réseau DEFI » qui regroupe les documents relatifs à la recherche et au plaidoyer. Cette base de données vise également à collecter les rapports des ODDH sur les violences basées sur le genre. Ces rapports seront utilisés pour la rédaction de rapports de plaidoyer par le réseau DEFI.
- **Une formation sur la structuration des actions de plaidoyer** a eu lieu le 7 avril 2023, présentant les concepts clé du plaidoyer, la construction d'une stratégie et d'un plan de plaidoyer.
- **L'élaboration d'une stratégie de plaidoyer et sensibilisation du réseau** est actuellement en cours. Les débats et discussions qui auront lieu à la session 3 du forum vont grandement participer à l'achèvement de ce travail.

**Les prochaines étapes pour ce groupe de travail sont** : l'alimentation de la base de données ; la finalisation de la stratégie de plaidoyer du réseau DEFI le 30 juin prochain ; l'organisation d'un concours de plaidoy'art et d'une mission de plaidoyer international en Europe en 2024 ; et l'élaboration de deux rapports de plaidoyer sur les droits des femmes et des minorités sexuelles et de genre.

Concernant les pistes d'améliorations émanant de ce groupe de travail, celui-ci recommande de **renforcer l'implication et la réactivité des membres** afin de créer des synergies et des interactions entre les différents groupes de travail, pour discuter de vive voix de la mise en oeuvre d'actions, et maintenir le contact entre les membres.

*Cette présentation n'a pas été suivie d'un atelier, la 3e session du forum étant entièrement dédiée à l'avancée et à la construction de la stratégie de plaidoyer.*



## GRUPE DE TRAVAIL ADHÉSION ET GOUVERNANCE

présentation par Erika OYANE de Brainforest

L'objectif premier du groupe de travail est celui de **développer et de renforcer la formalisation du réseau en définissant sa structure administrative et organisationnelle**, à l'aide de documents cadres et instances, comme la charte et le règlement intérieur, et en créant un espace actif de partage d'expériences et de pratiques.

Depuis sa constitution, le groupe a pu avancer sur **l'élaboration de la charte**. Ce document met en avant les objectifs du réseau, ses valeurs et principes qui sont les suivants : indépendance, égalité, synergie, engagement et participation. La charte aborde également les questions relatives à son administration, sa gouvernance (coordination, secrétariat, groupes de travail) et à ses membres (modalités d'adhésion, d'exclusion ou de démission). Le groupe de travail a également commencé à rédiger le **règlement intérieur** et à construire le **schéma de gouvernance**, donnant lieu à une hiérarchie et une répartition des responsabilités.

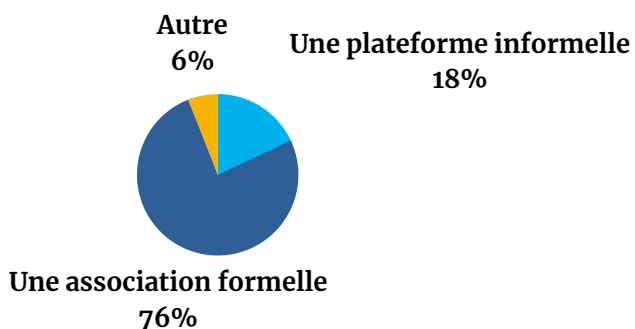
Le groupe souhaite prochainement organiser **une assemblée générale**. Ces documents constitutifs du réseau, pourront ainsi être présentés à l'ensemble des membres, validés, mis à disposition et signés par tous.tes.

Enfin, le groupe de travail a relevé la nécessité de **développer l'engouement et la réceptivité de tous.tes**. Il veut encourager l'appropriation des valeurs partagées, malgré les différentes actions en cours hors du réseau. En effet, un manque d'investissement pourrait nuire à l'essor du réseau DÉFI.

### ATELIER ADHÉSION ET GOUVERNANCE

Dans le cadre de l'atelier de ce groupe de travail, un sondage a été partagé directement sur la plateforme de réunion ZOOM, en plénière, dans le but de mieux cerner les attentes des membres concernant le fonctionnement et la structuration du réseau.

#### 1. Sous quelle forme souhaitez-vous que le réseau DÉFI soit structuré ?



Le terme « informel » a fait débat entre plusieurs participant.e.s.

Blondel YANGUEU (DCMV), Landry MAHESHE (HPT) et Jean-Claude PONGAULT (CAEC) se sont accordés sur le fait qu'une plateforme pouvait être formelle si elle dispose d'une charte, d'un règlement, etc.

Dans les échanges qui ont fait suite à cette première question, **il a été soutenu que « l'informalité » du réseau DEFI pourrait mettre en péril sa légitimité et limiter la portée de son discours et de ses actions de plaidoyer.** En revanche, les participant.e.s ont insisté sur le fait que la mise en place d'une association pourrait être complexe au niveau de la reconnaissance légale puisqu'il s'agit d'un réseau multi-pays.

*« C'est une co-construction que nous sommes en train de faire. Ici, l'organisation n'est pas verticale mais horizontale. Il n'y a pas une seule personne qui peut accaparer la décision finale. Ensemble, nous pourrions valider le statut et le fonctionnement du réseau », Jean-Claude PONGAULT de Coeur Arc-en-Ciel*

Les participant.e.s recommandent l'enregistrement du réseau en tant que réseau formel, ayant la reconnaissance officielle d'un Etat. Il s'agit donc de savoir quelle législation nationale serait la plus facilitante dans ce processus de formalisation. **Une analyse juridique doit être menée.**

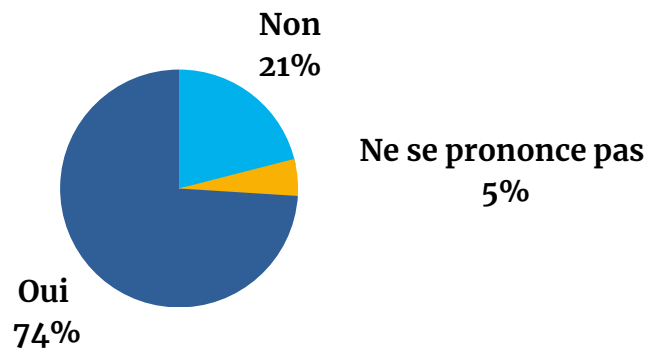
Les participant.e.s se sont ensuite entendu.e.s pour qu'une distinction soit faite entre une plateforme, une association et un réseau.

Par exemple, il a été observé une certaine souplesse dans la démarche d'enregistrement d'un réseau en République du Congo. Plusieurs participant.e.s ont insisté sur la rapidité de traitement de dossier (sous 1-2 mois), voyant ainsi la création d'une nouvelle entité juridiquement reconnue.

Honoré IMANI (AJPD) est revenu sur la forme que doit prendre le réseau. Ses membres le veulent solide, autonome et pérenne. Le réseau ne peut donc être construit dans « l'informel », mais plutôt sous la forme d'une association formelle.

Blondel est quant à lui favorable à la mise en place d'une plateforme informelle. Enfin, un système de rotation entre chaque pays pour l'hébergement du réseau lui semble être difficile.

## 2. Si un COPIL est mis en place, pensez-vous qu'il doit faire l'objet d'une élection ?

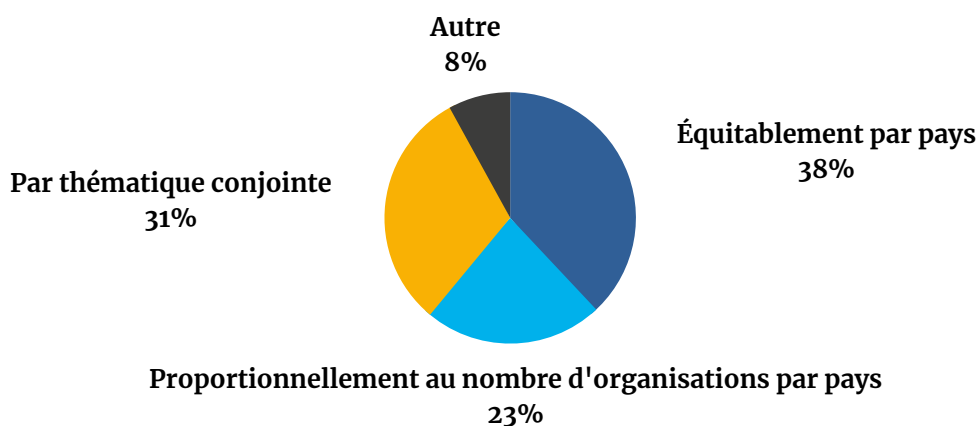


Sur 19 personnes ayant répondu au sondage

Suite à la diffusion des réponses à cette seconde question, Jean-Claude PONGAULT (Cœur Arc-en-ciel) a pris la parole pour préciser que les personnes élues le seront sous mandat. **L'engagement et la transparence sont nécessaires dans la sélection des profils des membres du COPIL.** Selon lui, la méritocratie et l'expertise des candidat.tes doivent être au centre de la sélection. Ces dernier.res doivent postuler et leur dossier ensuite analysé.

Larissa NDJAKOMO (ELLES Cameroun), ne s'étant pas prononcée sur la question, a estimé qu'une période de probation de 2 ans pourrait être mise en place, avec la gestion par une autre association/organisation davantage expérimentée.

## 3. Comment pensez-vous que les sièges au sein du COPIL devraient être répartis ?





Cette dernière question n'a pas fait consensus parmi les participant.e.s.

Hassan MOULIOM (ADDEC) pense qu'une représentation en fonction du nombre d'organisations dans un pays semble pertinente, car cela donne une notion du poids des pays sur le pilotage de l'association.

Si la répartition des sièges se fait par thématique, l'accent devra être mis sur l'expertise des membres et la maîtrise du domaine d'intervention. Larissa NDJAKOMO (ELLES Cameroun) a indiqué qu'un groupement d'OSC par thématiques permettrait de faire force dans le cadre d'un appel à projet, et de faire un état des lieux sur la réalité du terrain.

Selon des participant.e.s, le COPIL n'a pas besoin d'être représentatif puisque tout le monde peut donner son avis en assemblée générale. Ce qui doit être défini est le nombre de postes à pourvoir au sein du COPIL.

Raphaël DOU'A (CAEC) a enfin insisté sur l'intérêt de mettre en avant la méritocratie dans la sélection des membres du COPIL afin que ce dernier puisse accomplir ses missions.

*Cette première journée du forum inter-associatif s'est conclue par quelques mots de Camille FABRE (Agir ensemble) qui a vivement remercié les participant.e.s pour la richesse des échanges.*

# JOUR 2

## MERCREDI 26 AVRIL

### SESSION 2. LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

Alexis BOURGES, Directeur Pays Congo, et Arel MAPEMBI BOULINGUI, Référent Accompagnement et Renforcement des Acteurs, chez Initiative Développement (ID), ont animé cette seconde session du forum inter-associatif. ID fait partie du consortium DEFI 3 et travaille sur le renforcement organisationnel et institutionnel des ODDH. ID a été sollicitée par Agir ensemble dans le cadre de ce forum afin d'identifier des pistes de structuration pour le réseau DEFI.

#### 1/ Retour sur l'atelier du groupe de travail "Adhésions et gouvernance"

Raphael DOU'A (Cœur Arc-en-Ciel) a restitué les résultats du sondage de la veille, effectué dans le cadre de l'atelier du groupe de travail "Adhésion et gouvernance" (cf p.21 à 23).

#### 2/ Zoom sur la vie associative

- **Brainstorming : qu'est-ce que la vie associative ?**

Le réseau DEFI ayant pour objectif d'obtenir un statut associatif, A. BOURGES et A. MAPEMBI BOULINGUI ont proposé de faire brainstorming sur la vie associative du réseau. La réflexion a porté sur ce que les membres du réseau DEFI souhaitent faire de ce réseau, et quel peut être l'avantage de se structurer en association. Pour les participant.e.s, être une association permet d'assurer la pérennité du réseau pour atteindre des objectifs ambitieux, et de mener des actions tout en étant à l'abri.

- **Définition de la vie associative**

ID est ensuite revenue sur le concept de vie associative en insistant sur l'importance de l'engagement pour qu'une association fonctionne correctement. La notion d'engagement est importante puisque le but d'une association n'est pas de tirer profit de son activité. La vie associative, c'est la démocratie de l'organisation. Il faut savoir se concerter, mais aussi trancher. Il est important que chaque individu ait le droit de s'exprimer, d'adhérer, et de se retirer de l'association. L'objectif est de se regrouper pour être plus fort.e.s ensemble.

#### 3/ Présentation de la démarche « Renforcement Organisationnel et Institutionnel » (ROI)

ID a présenté la démarche ROI (Renforcement Organisationnel et Institutionnel), qui est mise en oeuvre auprès de 7 ODDH dans le cadre de DEFI 3. Cette approche consiste à mener une réflexion sur l'organisation dans le but de comprendre sa visée, tout en s'adaptant aux différentes réalités des associations. L'association est actrice de son propre renforcement.

Les étapes d'une démarche ROI "classique" se déroulent sur une semaine et sont les suivantes :

1. Comprendre l'identité de l'association et sa ligne de vie
2. Autodiagnostic des résultats obtenus par l'organisation auprès des parties prenantes
3. Autodiagnostic de l'organisation interne
4. Analyse de l'environnement externe
5. Bilan de l'autodiagnostic
6. Présentation de la matrice FFOM (Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces)
7. Rappel de la vision et définition des axes stratégiques
8. Opérationnalisation de la stratégie sur 3 ans : identification des actions
9. Identification des besoins en renforcement externe et des changements internes
10. Priorisation des besoins en renforcement externe

#### **4/ Partages d'expériences**

Trois témoignages d'ODDH qui sont à différents stades du ROI, ont été partagés en mettant en avant les bénéfices qu'elles en ont tiré.

##### **Témoignage de AJPD-RDC par Honoré IMANI**

Le ROI a permis à l'organisation de :

- Passer en revue la carte d'identité d'AJPD-RDC par l'analyse de ses membres, bénéficiaires, partenaires techniques et financiers, et autres acteurs concernés ;
- Faire l'autodiagnostic des 6 piliers de l'organisation : leadership et gouvernance ; stratégies ; gestion et pilotage des activités ; gestion des partenariats ; management d'équipe ; et gestion des ressources humaines et administratives ;
- Construire la ligne de vie d'AJPD-RDC et de prendre de connaissance des FFOM ;
- Elaborer un plan stratégique sur 3 ans basé sur 4 axes principaux : la stratégie d'intervention, la recherche de partenariat et de financement, la vie associative et l'organisation.

##### **Témoignage du Réseau Femme Lève-Toi (ReFLeT), par Diane BILOGHE MENZOGHE**

Le ROI a permis au ReFLeT de :

- Revisiter son parcours et de prendre conscience des actions intéressantes menées ;
- Révéler deux besoins : la nécessité de bénéficier d'actions de renforcement de capacités et de changer le fonctionnement interne de l'organisation ;
- Elaborer un plan stratégique sur 5 ans avec 4 axes : la professionnalisation, la clarification de l'identité militante, l'amélioration de la qualité et de la pérennité des actions, le développement et la consolidation des partenariats.

## Témoignage de HPT (RDC), par Alain

Le ROI a permis à l'organisation de :

- Se redécouvrir, évaluer ses savoir-faire, ses forces et faiblesses ;
- Recadrer ses actions et se projeter holistiquement en termes d'activités à mettre en place (plan stratégique basé sur 4 axes : les détenu.e.s, les femmes, les personnes en situation de handicap, et la paix) ;
- Renforcer les liens associatifs, interpersonnels et professionnels ;
- Interpeller les membres du Conseil d'administration.

## 5/ La vie associative du réseau DEFI : réflexion opérationnelle

Par groupe, les membres du réseau DEFI ont réfléchi à la manière d'opérationnaliser le réseau en le structurant, et de le faire vivre en menant des actions.

### Groupe animé par Alexis BOURGES

Ce premier groupe a insisté sur la plus-value du réseau qui est un réseau régional pouvant se connecter à d'autres réseaux déjà existants. La représentation du réseau par pays a également été abordée au regard des priorités nationales concernant les aspects législatifs et les thématiques possibles. Les ODDH sont enfin revenues sur **l'importance de mettre en place un cahier des charges, des actions de communication concrètes, et une coordination supranationale, pour porter le plaidoyer du réseau.**

### Groupe animé par Arel MAPEMBI BOULINGUI

Ce second groupe a tout d'abord insisté sur **les textes nécessaires à l'opérationnalisation du réseau**, notamment une charte portant sur les exigences et valeurs du réseau signée par tous les membres. L'importance d'**amplifier les actions de plaidoyer du réseau** pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les ODDH dans chaque pays membre, a été mise en avant. Concernant les fonds du réseau, le groupe a rappelé **l'importance de trouver une monnaie commune (FCFA)**, mais aussi d'aborder le sujet des éventuels frais d'adhésion.

A propos de la personnalité juridique du réseau, le groupe considère qu'**une analyse de la législation dans chaque pays** est requise pour étudier le pays dans lequel les lois sont les plus souples en matière de reconnaissance des droits et de sécurité (la République du Congo notamment). Un débat a également eu lieu concernant **la mise en place d'une rotation du siège du réseau, considérée par de nombreux participant.e.s comme étant un processus trop pesant en termes de logistique.** Il serait préférable de **créer des antennes dans chaque pays membre** pour que chaque ODDH soit représentée. Une rotation de la présidence était quant à elle envisageable.

### Groupe animé par Camille FABRE

Le dernier groupe de travail a principalement débattu sur la structuration du réseau. Concernant l'opérationnalisation, les participant.e.s souhaitent procéder à l'enregistrement du réseau DEFI dans un seul Etat membre. Le réseau serait donc régi par le droit d'un seul Etat et enregistré sous forme d'organisation internationale dans les autres pays.

Pour ce qui est de la gouvernance, la mise en place d'un mandat rotatif à l'image du Conseil de sécurité de l'ONU a été soutenue. Le réseau pourrait également être doté d'une Assemblée générale qui se réunirait une fois par an et regrouperait tous les membres. Les organisations membres du réseau DEFI pourraient d'ailleurs désigner des "points focaux" qui serviraient de relais afin de tenir au courant les autres organisations des actualités du réseau.

Enfin, les participant.e.s ont souligné qu'Agir ensemble doit avoir un rôle à jouer dans la structuration du réseau en réalisant un accompagnement technique, un renforcement de capacités en matière de recherches de financement et d'amplification de l'impact du plaidoyer aussi bien au niveau national qu'international.

### 6 / Partage d'expérience du Réseau des Jeunes Féministes d'Afrique Centrale (REJEFEMAC)



Renée NWOES, co-fondatrice et directrice régionale du REJEFEMAC, le Réseau des Jeunes Féministes d'Afrique Centrale, a présenté l'histoire du réseau né à Yaoundé en 2021 sous son impulsion et celle de Caroline MVENG et Viviane YENDE TATHI.

Renée est tout d'abord revenue sur l'identité du réseau. Celui-ci regroupe des jeunes filles et femmes leadeuses en associatif ou actrices de la société civile ayant une expérience et un intérêt personnel en matière de féminisme africain, droits humains, droits des minorités sexuelles et de genre, droits des femmes ou d'égalité et d'équité de genre. Les membres sont âgées entre 18 et 35 ans, et sont principalement ressortissantes du Cameroun, Tchad, Gabon, Guinée et de la République démocratique du Congo. Le REJEFEMAC se revendique publiquement féministe.

Ce réseau a été créé pour pallier **les constats suivants** faits en Afrique centrale :

- L'absence de structures sous-régionales de jeunes féministes pouvant mener des actions fortes afin d'éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, et d'assurer la protection de leurs droits tels que stipulés dans l'article 18 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- L'insuffisante représentativité voire invisibilité des jeunes féministes de la région aux rencontres et échanges internationaux ;
- L'augmentation des cas de violations, de violences et d'abus dont sont victimes les femmes et filles dans cette sous-région (plus de 20 féminicides depuis le début de l'année 2023 au Cameroun, au Tchad ou en RCA) ;
- La marginalisation politique, économique et socioculturelle des femmes et filles, ainsi que les difficultés culturelles auxquelles elles sont fréquemment confrontées dans les sociétés africaines

**L'objectif du réseau** est de mettre en exergue, à travers des actions à fort impact, les jeunes féministes d'Afrique Centrale aux sphères décisionnelles, tout en répondant aux besoins des femmes et des filles de cette région : le respect des droits humains, l'accès aux services de santé, à une justice équitable, à l'égalité de genre et d'opportunités. Le but est de promouvoir une jeunesse féminine résiliente, indépendante et autonome.

**La vision du réseau** est la suivante : faire de cette sous-région un espace plus égalitaire, équitable et respectueux de l'émancipation des femmes et jeunes filles africaines. Plus particulièrement, un espace où prévaut le respect des droits des femmes et des filles, l'égalité de genres et d'opportunités, et le leadership féminin, mais aussi un espace où les jeunes féministes influencent et façonnent une société fondée sur des valeurs intersectionnelles telles que la sororité, l'émergence, l'autonomisation et l'innovation.

**Le réseau a pour missions de :**

- Rendre visible, amplifier les voix et les activités des jeunes féministes à travers l'Afrique centrale, et montrer la force qu'elles représentent dans chacun des pays tout comme sur la scène internationale ;
- Créer un mouvement où les jeunes féministes plaident auprès des décideurs et décideuses politiques au sein des sphères décisionnelles pour faire avancer les droits sociaux, économiques, politiques, sanitaires, juridiques et civiques des femmes et des filles de la sous-région d'Afrique centrale ;
- Créer une sororité, un lien entre les jeunes féministes d'Afrique Centrale car le pouvoir collectif des jeunes féministes peut être un atout pour la lutte pour l'égalité/équité de genre.

Le réseau opère au travers de **quatre axes principaux d'actions** qui sont les suivants :

- Renforcer les capacités et le pouvoir d'agir des jeunes féministes d'Afrique centrale ;
- Capitaliser les données individuelles et collectives des jeunes féministes d'Afrique centrale ;
- Favoriser la visibilité du réseau et amplifier les voix des jeunes féministes francophones d'Afrique centrale à travers l'intégration dans les sphères de prise de décisions ;
- Occuper l'espace digital et physique afin de créer des espaces d'expression sécurisés libres et intersectionnels.

Pour **la gouvernance du réseau**, le siège est basé au Cameroun. A l'origine, le REJEFEMAC souhaitait mettre en place un système de gouvernance horizontal pour prendre en compte le point de vue de tous ses membres. Cependant, deux difficultés ont été rencontrées : les exigences des partenaires financiers qui souhaitaient que le réseau ait une organisation standard et verticale ; et la réactivité tardive des membres pour la prise de décision. De ce fait, le réseau fonctionne aujourd'hui avec trois instances : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, et la Direction régionale qui est l'organe opérationnel composé de la directrice régionale et des coordinatrices pays. Le REJEFEMAC souhaite créer prochainement un conseil consultatif.

Concernant **la vie associative et l'engagement des membres**, il s'agit d'un challenge quotidien. C'est pourquoi, des stratégies ont été élaborées pour faire vivre le réseau et favoriser l'engagement, à la fois au niveau du recrutement des membres et de la visibilité du REJEFEMAC. Il a été notamment décidé de rendre les conditions d'adhésion plus flexibles (âge, personnes physiques, etc.) ; d'intégrer les membres à toutes les actions du réseau ; et de favoriser les actions individuelles mais aussi collectives. Plus de flexibilité est également accordée aux valeurs du réseau, c'est-à-dire qu'une personne peut se retirer d'une action si elle n'est pas en accord avec celle-ci.

A l'issue de cette présentation, plusieurs questions ont été posées par les participant.e.s. Ebenezer MUNKAM TCHINGWA (CAMFAIDS) a souligné la potentielle dislocation du réseau si une flexibilité est instaurée au niveau des valeurs ; et souhaitait savoir si le REJEFEMAC avait des pistes de collaboration avec d'autres réseaux. Renée a ainsi pu revenir sur la charte dont dispose le réseau, charte que chaque membre doit signer quand elle adhère au réseau et qui rappelle ses valeurs telles que le respect des individualité, la sororité, l'inclusivité, etc. Si après signature, une personne n'est pas en accord avec une valeur, elle est démise de ses responsabilités car les valeurs du réseau sont indivisibles, et car cela peut porter préjudice à des membres. Concernant **la collaboration avec d'autres réseaux**, le REJEFEMAC a initié ce travail, notamment avec des réseaux en RDC et avec la Ligue tchadienne des droits des femmes.



Alexis BOURGES a ensuite souhaité revenir sur l'aspect multi-pays du réseau et le mode de gestion qui a été choisi, notamment pour capter **des financements**. Renée a dans un premier temps abordé les aspects positifs d'être un réseau multi-pays, notamment d'avoir une connaissance de plusieurs contextes. Concernant les financements, ce sont les organisations locales avec lesquelles le réseau travaille qui reçoivent les fonds pour la mise en oeuvre des projets. Au niveau du **plaidoyer**, des actions sont menées dans chaque pays, mais certaines campagnes sont communes à plusieurs pays. Des campagnes peuvent être répliquées d'un pays à un autre en les adaptant au contexte, tout en gardant les mêmes objectifs. Dans les prochains mois, l'accent va être mis sur des actions de plaidoyer à destination des instances régionales. Enfin, le REJEFEMAC est un réseau à l'origine numérique dont un des objectifs est de créer un espace numérique sécurisé.

Caroline MVENG, présidente du REJEFEMAC, a complété Renée sur **la légalisation du réseau**. Elles souhaitaient, dans un premier temps, le légaliser de manière sous-régionale. Cependant, en tant que réseau, cette procédure n'est pas possible au Cameroun. Une autorisation d'exercer est requise, dont l'obtention prend une année en raison d'une enquête qui doit être menée auprès des membres. Un travail de concertation a donc été réalisé par le REJEFEMAC auprès d'autres réseaux nationaux et sous-régionaux pour connaître leur mode de fonctionnement. Le mouvement jeunes égalités (mouvement sous-régional) a notamment été consulté. Le REJEFEMAC a ensuite fait le choix d'instaurer le siège du réseau dans le pays où se trouve la présidente. Les membres du réseau ayant pour la plupart un parcours militant et étant membres d'organisations dans leur pays respectif, les organisations des coordinatrices pays ont été choisies pour représenter le réseau REJEFEMAC dans chaque pays. Au vu des réalités auxquelles le REJEFEMAC a été confronté, une structure plus traditionnelle a donc été adoptée, comme souligné précédemment par Renée.

Concernant **l'aspect organisationnel**, Caroline a ajouté que depuis l'existence du réseau, aucun rassemblement physique n'a eu lieu, ce dernier fonctionnant principalement à distance. Des réunions mensuelles sont organisées afin de planifier les activités du réseau. Caroline a également souligné un problème concernant la question de **l'inclusivité intersectionnelle dans le mouvement féministe** en général. Tel qu'il est vécu en Afrique centrale, on remarque une domination des femmes hétérosexuelles cisgenres, et donc des pesanteurs concernant les minorités sexuelles et de genre. Ainsi, en plus de faire en sorte que les personnes se reconnaissent dans ses valeurs, le réseau fait tout un travail de sensibilisation et d'éducation à cette approche intersectionnelle.

*A l'issue de ces échanges, Alexis (ID) et Camille (Agir ensemble) ont clôturé la session en remerciant les participant.e.s pour ces riches échanges et le REJEFEMAC pour son partage d'expérience qui a permis d'alimenter la réflexion sur la structuration du réseau DEFI.*



# JOUR 3

## JEUDI 27 AVRIL

### SESSION 3. PLAIDOYER ET RÉSEAU

*La troisième session, présentée par Guillaume GUICHON (Agir ensemble), visait à poursuivre l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour le réseau DEFI, en identifiant différents thèmes et objectifs de plaidoyer à atteindre à l'échelle nationale, régionale et internationale.*

Les ateliers organisés dans le cadre de cette session, ont permis de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les difficultés communes rencontrées par les membres du réseau DEFI ?
- Comment les surmonter ?
- Quels messages souhaitons-nous envoyer ? Apprès de quelles cibles ?
- Sur quoi allons-nous faire du plaidoyer ?

Le **plaidoyer** a été identifié, dès 2021, comme étant **un axe de travail central pour le réseau DEFI**, notamment lors de la première édition du Forum inter-associatif. Au cours de cette première édition, une session avait été intégralement dédiée au plaidoyer et au travail en réseau. Plusieurs intervenant.e.s avaient insisté sur l'importance de travailler en réseau pour porter le plaidoyer. Un sondage avait été ensuite réalisé pour identifier des thèmes de plaidoyer communs aux organisations participantes.

Trois sujets de plaidoyer avaient émergé : **la protection et la reconnaissance légale des défenseur.se.s des droits humains ; les conditions de détention carcérale ; la mobilisation et la participation politique des femmes, des minorités sexuelles et de genre, et des populations autochtones.**

Début 2023, un groupe de travail interne au réseau DEFI, intitulé « Recherche et plaidoyer », a été créé afin de lancer le travail en réseau des ODDH pour **la mise en place d'une stratégie de plaidoyer commune.**

Avant de définir des objectifs communs de plaidoyer, il paraissait essentiel d'avoir un retour d'expériences de la part des ODDH du réseau DEFI, qui ont déjà pu mettre en oeuvre une ou des stratégies de plaidoyer à l'échelle de leur organisation.

#### **Le plaidoyer des ODDH en Afrique centrale : partages d'expériences**

Plusieurs ODDH sont intervenues pour partager leurs expériences en matière de plaidoyer. Qu'elles soient réussies ou non, ces expériences sont un moyen de s'inspirer et de prendre connaissance des éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en place de telles actions.

### **Témoignage de Viviane SEBAHIRE - SOFEDI (Solidarité des Femmes pour le Développement Intégral)**

Viviane SEBAHIRE est revenue sur les actions de plaidoyer menées entre 2018 et 2022 par SOFEDI, dans le but de faire voter un édit sur la santé sexuelle et reproductive visant, en particulier, la dépénalisation de l'avortement. Ce plaidoyer s'est soldé par un échec, mais SOFEDI a pris conscience de la nécessité d'avoir des institutions stables lorsqu'une campagne de plaidoyer est menée pour que celle-ci soit réussie.

### **Témoignage de Honoré IMANI - AJPD (Action pour la Justice, la Paix et le Développement)**

Honoré IMANI a partagé l'expérience de plaidoyer de son organisation qui, depuis 2019, est membre de la Coalition congolaise contre la peine de mort. De ce fait, AJPD participe au plaidoyer de haut niveau organisé chaque année à Kinshasa, sur l'abolition de la peine de mort et l'amélioration des conditions carcérales.

### **Témoignage de Hassan MOULIOM - ADDEC (Association pour la Défense des Droits des Etudiants du Cameroun)**

Hassan MOULIOM a pris la parole pour exposer les actions de plaidoyer de son organisation portant sur le logement étudiant. Selon lui, pour qu'un plaidoyer soit réussi, il faut : choisir un.e allié.e de confiance qui peut intervenir en cas de répression ; et identifier les points forts et les faiblesses des décideur.se.s pour avoir un point de pression.

### **Témoignage de Chanelle KOUANKEP - RITAC (Réseau Indépendant des Trans\* d'Afrique Centrale)**

Chanelle KOUANKEP a évoqué les actions de plaidoyer réalisées en direction des forces de maintien de l'ordre en 2020 par le RITAC. Il s'agissait d'un atelier utilisant une démarche pédagogique douce. L'idée était d'expliquer la transidentité et de soulever les problématiques auxquelles sont confrontées les personnes trans\*, telles que les violences arbitraires ou l'obtention d'une carte d'identité adaptée à chacun.e.

### **Témoignage de Raphaël DOU'A - CAEC (Cœur Arc-En-Ciel)**

Raphaël DOU'A est revenu sur les deux principales actions de plaidoyer menées par Cœur Arc-en-Ciel sur droits des minorités sexuelles et de genre, à savoir : le plaidoy'art (réalisation de film, de pièce de théâtre, etc.) ; et la documentation des cas de violences afin d'établir des rapports qui seront présentés aux autorités.

Suite à ces interventions, des leçons ont été tirées par les participant.e.s.

Selon Raphaël DOU'A, lorsqu'on fait du plaidoyer, il ne faut pas utiliser la force mais des preuves. Le raisonnement doit être cohérent et convaincant. Il faut également savoir bien choisir ses alliés. Chanelle KOUANKEP a ajouté qu'il faut toucher les cibles de plaidoyer dans leur sensibilité en parlant avec le cœur. Par ailleurs, pour Honoré IMANI, il est important de faire preuve d'intelligence : le raisonnement exposé doit être logique et les éléments au service de celui-ci, forts. Enfin, il est important d'identifier les acteur.ice.s avec qui travailler, mais aussi des partenaires sur qui s'appuyer.

## **ATELIER 1 : L'ARBRE À PROBLÈMES DU RÉSEAU DEFI**

Le premier atelier de cette session avait pour objectif **d'identifier des problématiques communes aux organisations** et, pour chacune d'elles, leurs causes. Pour cela, 3 groupes ont été constitués.

### **Groupe animé par Guillaume GUICHON et Roxane ESCALETES**

Pour ce qui est du premier groupe, plusieurs problèmes ont été identifiés : **l'accès aux financements, et le manque de formation en matière de plaidoyer.**

Les participant.e.s se sont concentré.e.s sur le sujet du manque d'accès aux financements. Plusieurs causes en sont ressorties : les ODDH sont plutôt mal perçues dans les pays d'Afrique centrale, la rédaction des appels à projets en anglais, les conditions d'accès, l'accaparement des financements par les organisations internationales au détriment des organisations locales, les appels à projets majoritairement destinés aux organisations humanitaires plutôt qu'aux ODDH.

### **Groupe animé par Paloma CERDAN et Kimberly NKOGHE MBA**

Dans le second groupe, il a été souligné qu'un des principaux problèmes est **la persistance des inégalités sociales entre les femmes et les hommes, ainsi que les violences basées sur le genre.**

Les causes identifiées de ces inégalités sont les coutumes rétrogrades qui demeurent, le non-respect par l'Etat de ses engagements, et le faible niveau d'instruction des femmes. Pour Isidore KATEMBO KITCHAMBULA (APCDDH), "la sous-estimation des femmes par les hommes et par elles-mêmes constitue une autre cause qui explique les inégalités entre les genres".

Avant de clôturer les échanges, Chanelle KOUANKEP a souligné un dernier problème, celui de la santé mentale fragile au sein de la communauté trans.

### **Groupe animé par Camille FABRE et Sophie BREUX**

Dans le troisième groupe, Jeanne Clarisse DILABA (ONG Femme Lève-toi) a souligné l'absence de loi protégeant les défenseurs et défenseuses des droits humains au Gabon, et l'absence d'injonction de la part des Nations unies pour contraindre les autorités à appliquer les lois adoptées.

Viviane SEBAHIRE (SOFEDI) a, quant à elle, mentionné l'existence d'une loi en République démocratique du Congo, mais celle-ci n'a pas été vulgarisée et n'est pas respectée faute de volonté politique.

Oldy KOMBILA (ONG Femme Lève-toi) a ajouté que la mauvaise gouvernance est une autre cause à ce problème, tout comme l'abus de pouvoir souligné par Pacinthe NDAYISENGA (MOLI). Erika OYANE (Brainforest) a également évoqué l'instrumentalisation de la loi, et même de la justice par les autorités en place. Enfin, d'après Larissa NDJAKOMO (Elles Cameroun), l'absence d'instance et de mécanisme de contrôle est une autre cause.

Un dernier problème a été identifié par les participant.e.s, qui concerne la société civile perçue par les autorités publiques comme étant une opposition au pouvoir.

### **Conclusion de ce premier atelier**

Cet atelier a permis d'identifier cinq problèmes communs aux organisations : l'accès aux financements, les inégalités femmes-hommes, les violences basées sur le genre, la santé mentale fragile au sein de la communauté trans, l'absence ou la non-application de lois protégeant les défenseur.se.s des droits humains, et la perception de la société civile comme une opposition par les autorités.

## ATELIER 2 : LES THÈMES, CIBLES & MESSAGES DU RÉSEAU DEFI

Suite à l'identification des thèmes de plaidoyer, le second atelier a consisté à déterminer les cibles de plaidoyer et les messages à relayer auprès de celles-ci.

### Groupe animé par Guillaume GUICHON et Roxane ESCALETES

Concernant la thématique de plaidoyer "égalité femmes-hommes", pour Honoré IMANI (AJPD), il faut que **le gouvernement** respecte ses engagements. **Le Parlement**, quant à lui, doit adopter des lois pour protéger les femmes. Au niveau local, le message qui doit être relayé est **l'abandon des coutumes contraires à la loi**.

Jacques IMANI BADESIRE (AJPD) a proposé qu'au niveau des partenaires sous-régionaux et internationaux, le message soit de **conditionner l'aide internationale dont bénéficient les Etats d'Afrique centrale au respect de l'égalité F/H**.

Enfin, pour Blondel YANGUEU (DCMV) : « *Dans notre région au Cameroun, les femmes sont réduites au ménage alors j'aimerais attirer l'attention sur la masculinité positive ; ce qui pourrait permettre aux hommes de comprendre l'importance de la femme dans la construction de notre société* ».

### Groupe animé par Paloma CERDAN et Kimberly NKOGHE MBA

Le second groupe a travaillé sur la protection et la promotion des défenseur.se.s des droits humains. Selon Viviane SEBAHIRE, il faut mettre l'accent sur **la vulgarisation et l'application des mesures prévues dans la loi**. Concernant les cibles, ont été identifiées : les ministères de la justice, les commissions des droits de l'Homme, le parlement, etc.

Ce groupe a enfin travaillé sur une deuxième thématique de plaidoyer : faire connaître et encourager le soutien au réseau DEFI. Pour Jeanne Clarisse DILABA (ONG FLT) : « *Il faut identifier les thématiques communes pour travailler en réseau. Ensemble, nous sommes plus forts et nous allons plus loin. Les résultats sont probants. Il faut faire connaître le réseau et appeler à le soutenir. Le réseau DEFI lutte contre toute forme de discriminations ; il est un acteur important !* ». C'est pourquoi les gouvernements, les institutions nationales, régionales, internationales, et les ambassades doivent être ciblés.

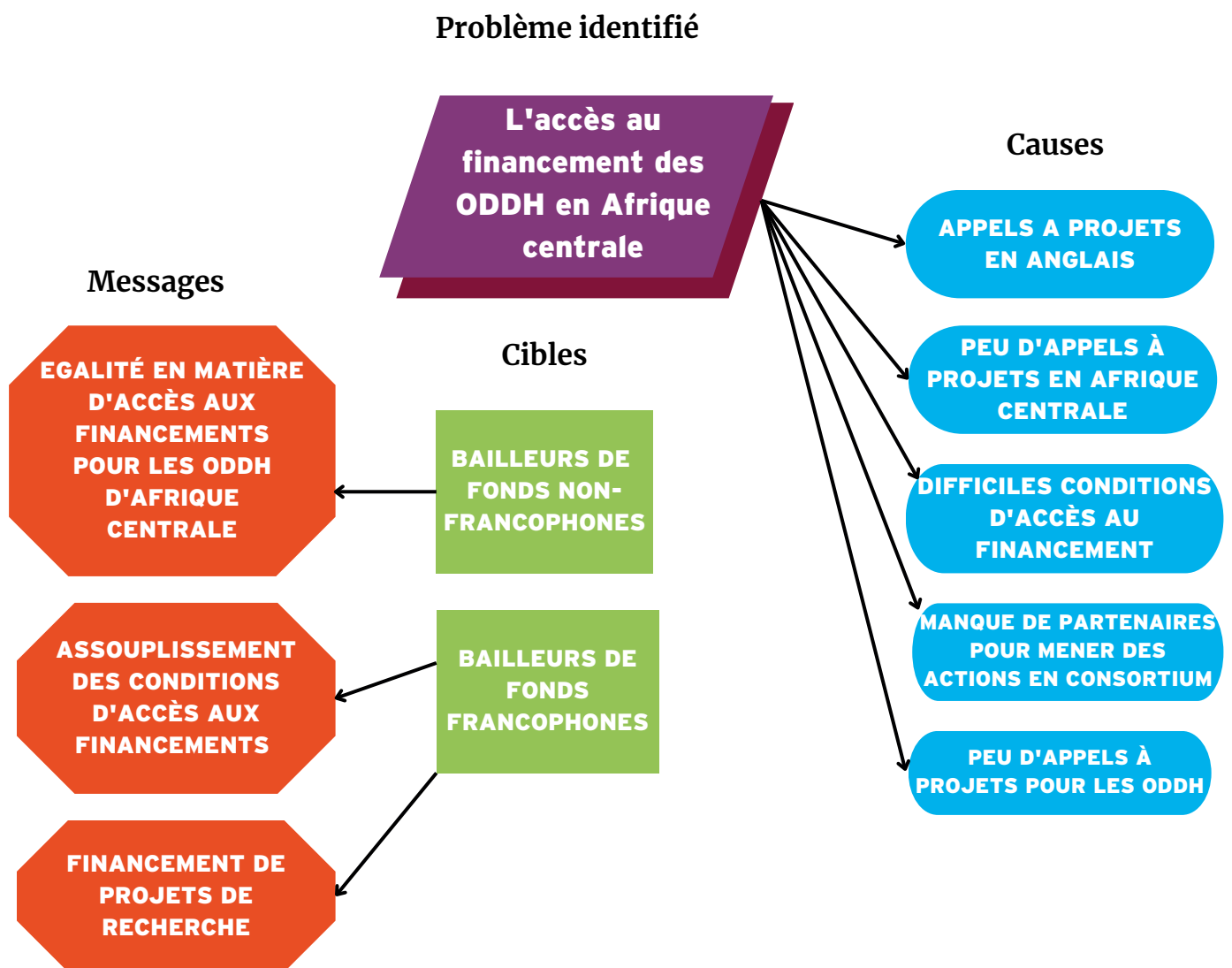
### Groupe animé par Camille FABRE et Sophie BREUX

Lors des échanges du troisième groupe, l'accent a été mis sur l'accès aux financements et sur les difficultés pour obtenir des fonds. Le groupe a suggéré **un assouplissement des conditions de financement**, notamment en ce qui concerne les informations demandées que bien souvent, iels ne possèdent pas. **Les bailleurs francophones et anglophones** doivent être ciblés.

Le groupe a enfin travaillé sur la thématique des inégalités femmes-hommes, et a rappelé que **les cibles doivent être aussi bien nationales qu'internationales**, afin que des politiques favorables à l'égalité F/H soient lancées ou poursuivies.

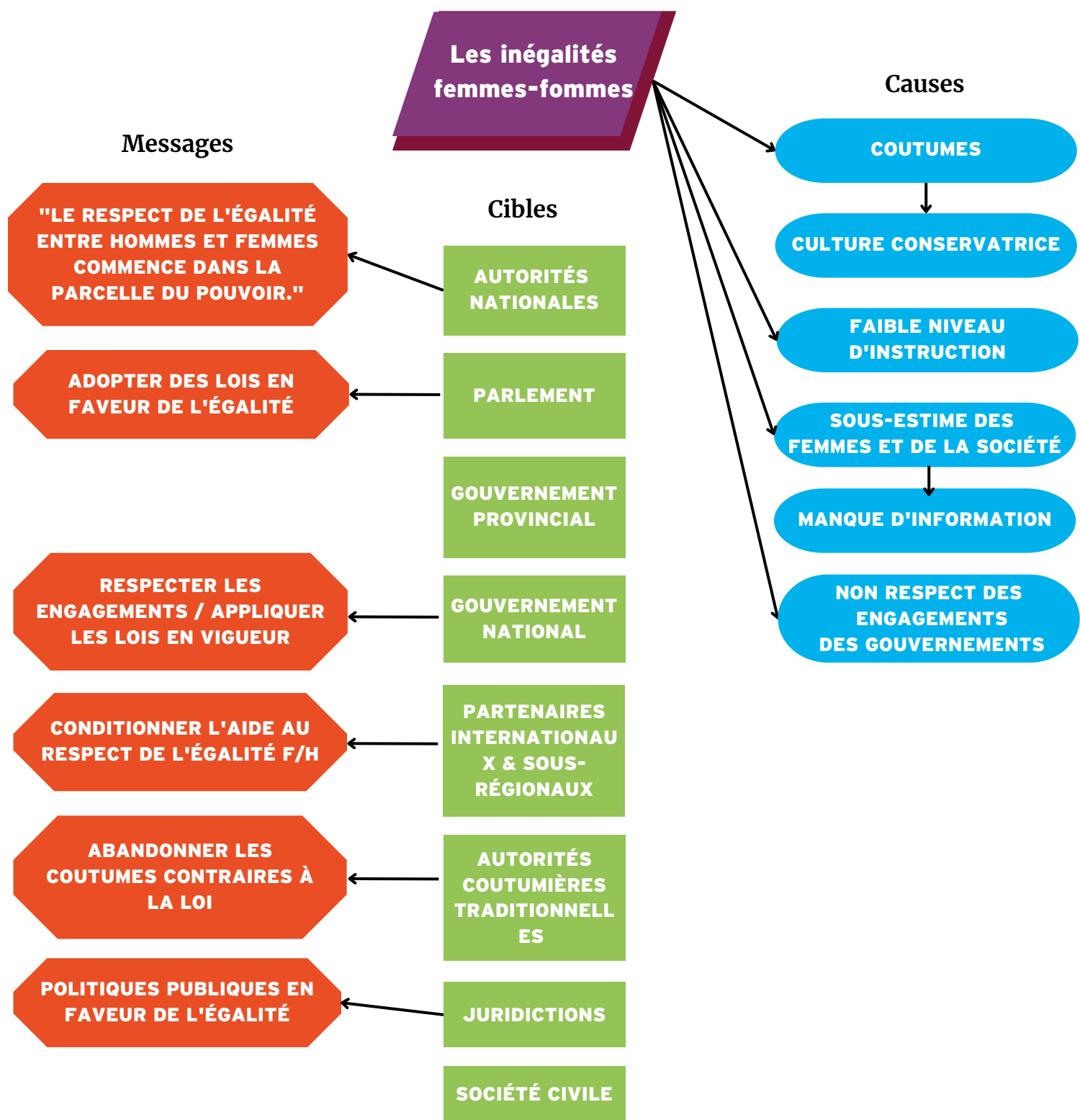
*Ainsi, en reprenant les problèmes ayant émergé grâce au premier atelier pour en faire des thèmes de plaidoyer, des cibles ont pu être identifiées et des messages définis.*

## SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES ATELIERS



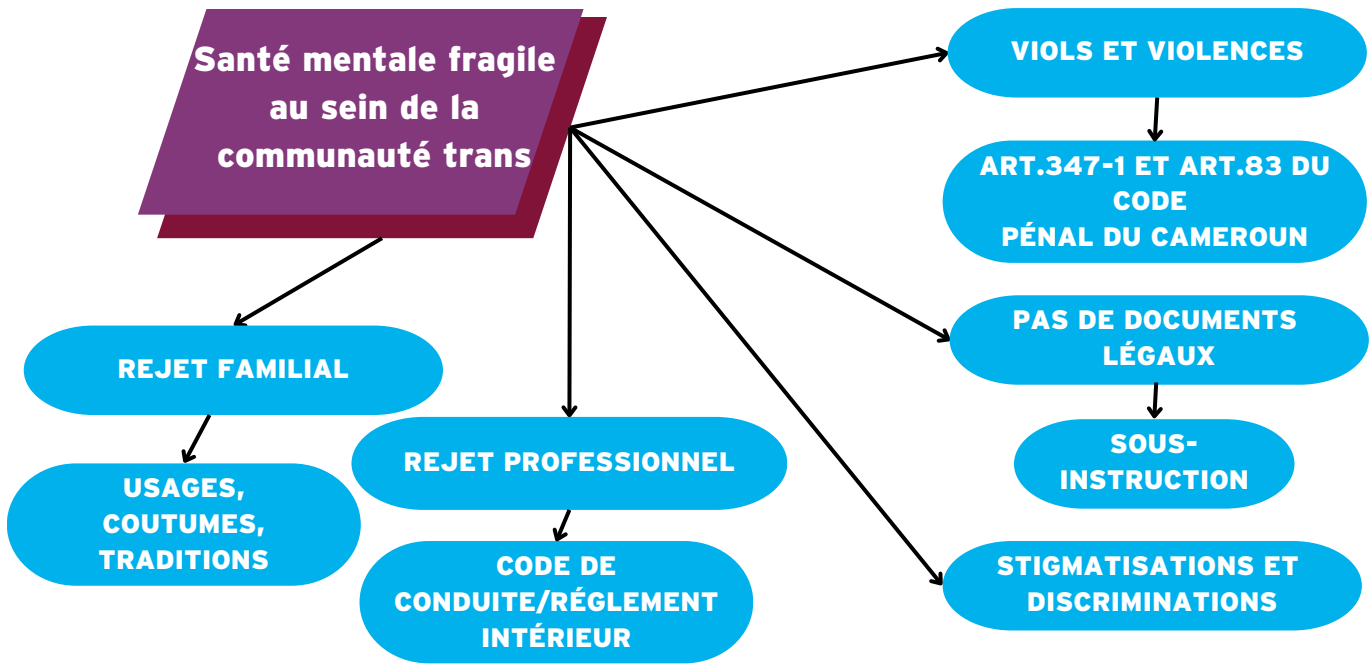


# Problème identifié



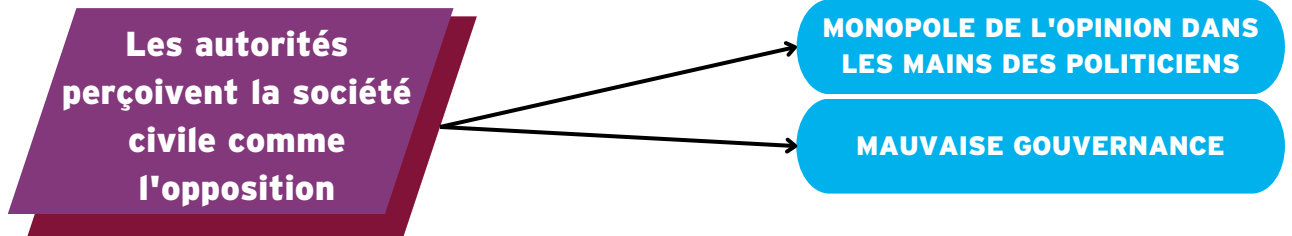
**Problème identifié**

**Causes**



**Problème identifié**

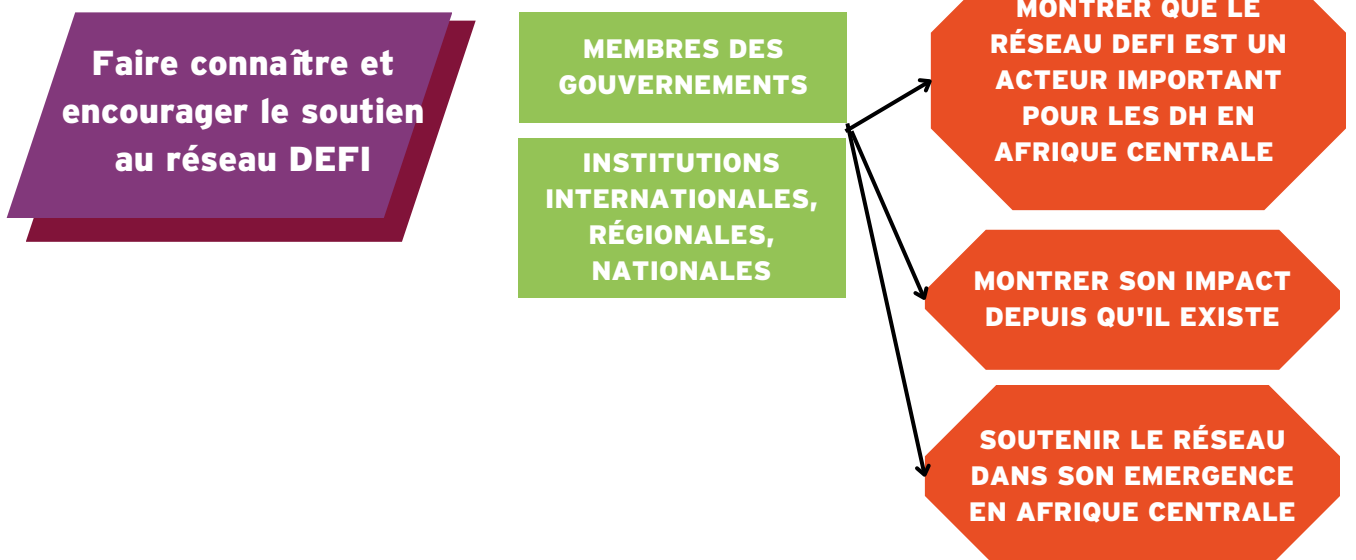
**Causes**



**Problème identifié**

**Cibles**

**Messages**



## Problème identifié

**Absence & non-application des lois sur la protection des défenseurs des DH**

## Causes

**PAS DE VOLONTÉ POLITIQUE**

**MAUVAISE GOUVERNANCE**

**ABSENCE D'INSTANCES/MECANISMES DE CONTRÔLE**

**ABUS DE POUVOIR INSTRUMENTALISATION DES LOIS PAR LES AGENTS POLITIQUES**

## Message

**METTRE FIN À L'EXIL & À LA MISE EN DANGER DES LANCEURS D'ALERTE**

**ADOPTION D'UNE LOI**

**VULGARISER ET APPLIQUER LES MESURES PRÉVUES**

## Cibles

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**PARLEMENT**

**COMISSAIRE NATIONAL DES DROITS HUMAINS**

## **CLÔTURE**

### **→ Résumé des échanges du Forum**

Cette deuxième édition du forum inter-associatif a permis de constater la volonté des membres du réseau DEFI de prendre la même direction, malgré des avis divergents qui ont été partagés concernant les questions de structuration du réseau.

Par ailleurs, il a été souligné qu'une réflexion commune devrait être lancée pour sensibiliser le réseau sur la thématique des minorités sexuelles et de genre afin que tout le monde se l'approprie.

Un des axes centraux pour parvenir à une bonne structuration du réseau DEFI, réside dans les échanges que les organisations entretiennent entre elles. C'est pourquoi, il est important de poursuivre les discussions en dehors de ces temps de réunion. Les organisations sont invitées à le faire via le groupe WhatsApp créé à cet effet, afin d'aboutir à des collaborations profitables à tou.te.s.

## **REMERCIEMENTS**

Toute l'équipe d'Agir ensemble remercie chaleureusement les organisations ayant participé à cette 2e édition du forum inter-associatif 2023 pour leur implication qui a donné lieu à de très riches et fructueux échanges !

Ce forum a permis de renforcer la visibilité du réseau DEFI, ainsi que la cohésion et le partage entre ses membres. Il a également permis de présenter des expériences, des analyses contextuelles, les axes de travail des groupes du réseau DEFI, de recueillir les attentes des organisations, mais aussi leurs propositions pour orienter les actions du réseau lors des mois à venir. Surtout, le forum aura permis d'amorcer la réflexion autour de la formalisation et structuration du réseau.

Pour ce faire, il a été question d'identifier les difficultés, les problèmes, mais aussi les messages que nous souhaiterions transmettre pour renforcer les actions de plaidoyer et faire progresser le respect des droits de femmes et des minorités sexuelles et de genre en Afrique centrale. Le réseau DEFI est novateur, ambitieux, et nous espérons sincèrement qu'il permettra de renforcer le travail des organisations membres de ce dernier, ainsi que les synergies entre vos actions pour faire progresser l'égalité en Afrique centrale.

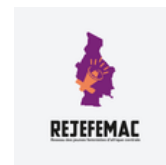
C'est un grand honneur et une fierté de compter les organisations présentes parmi les partenaires d'Agir ensemble et de pouvoir unir nos efforts pour continuer à faire vivre et à renforcer le réseau DEFI ! Nous espérons que le réseau DEFI saura apporter la confiance, la bienveillance, l'entraide et le soutien auquel il aspire pour mener ce combat commun pour les droits humains à bien.

L'équipe d'Agir ensemble remercie une fois encore toutes les organisations présentes et nous encourage pour le grand travail qui nous attend avec désormais de bonnes perspectives de collaboration !

## Un événement organisé dans le cadre du projet DEFI 3



Avec :



COEUR ARC-EN-CIEL  
Association Sans But Lucratif  
Espoir - Amour - Egalité



Et avec le soutien de :

